

FKS CSSP CSP

Règlement de la conduite d'intervention

Version 2.2010
Copyright © by
Coordination suisse des sapeurs-pompiers CSSP
Bundesgasse 20
CH-3011 Berne
Tél. +41 31 320 22 77
www.feukos.ch

Conception et prépresse :
weiss communication+design sa
Ländtestrasse 5
CH-2501 Biel-Bienne
Tél. +41 32 328 11 11
www.wcd.ch

Sommaire

Préambule	4
Principes directeurs de l'instruction	4
Indications	4
Approbation et entrée en vigueur	5
Copyright®	5
Pictogrammes utilisés	6
1. Généralités	7
1.1 Profil souhaité du chef d'intervention	8
1.2 Compétence active	9
1.3 Compétence personnelle	10
1.4 Compétence technique	12
1.5 Compétence sociale	14
2. Phases de l'engagement	17
2.1 Chronologie de l'intervention	18
2.2 Événement	19
2.3 Alarme	22
2.4 Déplacement	25
2.5 Engagement	27
2.6 Fin de l'engagement	29
3. Rythme de conduite	31
3.1 Déroulement de la conduite	32
3.2 Spirale de la conduite	33
3.3 Constater	34
3.4 Apprécier	36
3.5 Décider	38
3.6 Agir	41
3.7 Contrôler	44

Préambule

Les interventions des sapeurs-pompiers ont fortement changé ces dernières années, et ceci aussi bien en ce qui concerne le genre d'événements dommageables que leur ampleur. Etant donné que la formation doit s'orienter vers les interventions réelles, le contenu de ce document, qui découle de l'expérience de la pratique, a été élaboré en étroite collaboration avec des inspecteurs, des instructeurs, des officiers sapeurs-pompiers professionnels ainsi que des délégués de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP).

Le « Règlement de la conduite d'intervention » est le document de référence pour le formateur. Il répond aux exigences élevées imposées aujourd'hui aux cadres sapeurs-pompiers. Ces derniers doivent en effet disposer de vastes connaissances et capacités techniques et être capables d'apprécier la situation et de conduire rapidement l'intervention.

Ce règlement est la base de la conduite d'intervention des sapeurs-pompiers dans les cantons, régions, communes et entreprises; il peut être complété par des directives édictées par les instances cantonales responsables des sapeurs-pompiers.

Principes directeurs de l'instruction

- La pratique est la référence
- La simplicité et la clarté sont nos forces
- Nous croyons aux capacités de notre personnel
- Nous sommes ouverts à la nouveauté
- Nous tirons les enseignements de nos erreurs

Indications

- Les notions et expressions utilisées dans le présent règlement sont usuelles dans le domaine des sapeurs-pompiers.
- Les indications relatives aux « cantons » s'appliquent par analogie à la Principauté du Liechtenstein.
- Dans le présent règlement, la notion de sapeur-pompier s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.
- Des pictogrammes sont utilisés afin d'améliorer la lisibilité.
- Ce document existe en allemand, français, italien et également sous forme électronique.
- La sécurité des forces d'interventions doit être placée au premier plan; à elle seule l'application de ce règlement ne suffit pas à exclure tout accident.
- Le « Guide de la conduite d'intervention » est partie intégrante de ce règlement; les annexes sont des aides à l'instruction.
- D'autres documents de formation tels que les règlements « Connaissances de base », « Méthodologie d'instruction », etc. complètent cet ouvrage.

Approbation et entrée en vigueur

Le présent règlement a été approuvé le 12 mars 2010 par la Conférence suisse des inspecteurs sapeurs-pompiers CSISP qui est l'organe opérationnel de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers CSSP.

La conférence des instances de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers CI-CSSP, l'organe stratégique de la CSSP, en a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 par décision du 13 avril 2010.

Le présent règlement est valable dans toute la Suisse et la Principauté du Liechtenstein; son application est recommandée.

Le règlement « Technique et tactique d'intervention des sapeurs-pompiers » (FSSP, 1998) est abrogé à l'entrée en vigueur du présent règlement, d'entente avec la FSSP.

Copyright ©

Toute réimpression, reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, ainsi que l'enregistrement sur des supports de données électroniques dans un but commercial sont formellement interdits. Les sapeurs-pompiers sont autorisés à copier des pages isolées.

Pictogrammes utilisés



Événement



Alarme



Déplacement



Engagement



Fin de l'engagement



Personnes



Animaux



Environnement



Biens matériels



Observations



Informations



Conseil méthodologique



Durée



Contraintes



Documents



Sécuriser



Sauver



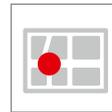
Tenir



Protéger



Maîtriser



Place sinistrée



Liaisons



Intéressés/Partenaires



1. Généralités

1.1 Profil souhaité du chef d'intervention

Sens des responsabilités

- Endosser les attentes du client
- Reconnaître ses responsabilités
- Assumer ses responsabilités

Maturité personnelle

- Reconnaître les conflits et les situations de stress; savoir les gérer
- Avoir la vue d'ensemble et distinguer l'essentiel
- Garder son calme et savoir apaiser
- Faire preuve de discernement dans l'action
- Agir de manière réfléchie et proportionnée

Expérience

- Avoir du vécu
- Avoir l'expérience de l'intervention
- Avoir l'expérience des relations humaines
- Tirer parti de toute situation

Présentation sûre et correcte

- Etre exemplaire, respectueux et déterminé
- Etre loyal et honnête
- Avoir une tenue correcte
- Savoir s'exprimer correctement

Sens de l'organisation

- Savoir planifier
- Savoir développer et appliquer
- Tirer parti de moyens auxiliaires (check-lists, etc.)
- Savoir déléguer
- Fixer les priorités

Attitude

- Etre positif et optimiste



***Le chef d'intervention:
un homme qui conduit
d'autres hommes en
intervention !***

1.2 Compétence active

Toute personne appelée à conduire ou à instruire est tôt ou tard confrontée aux notions de compétences personnelle, technique et sociale.

Modèle des compétences

■ Compétence personnelle

■ Compétence technique



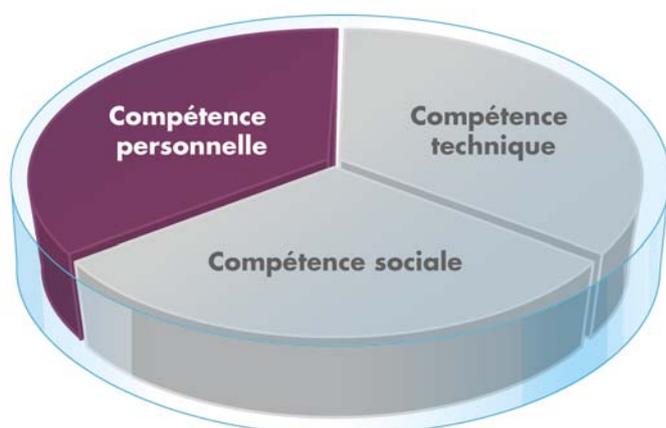
■ Compétence sociale

La notion de compétence recouvre deux significations :

- d'une part, dans le sens des capacités, ce dont est capable une personne dans un domaine donné ;
- d'autre part, dans le sens des attributions et des compétences, ce qui englobe la responsabilité.

Par compétence active, on entend la capacité et la volonté de décider en connaissance de cause et d'agir de manière indépendante et responsable.

1.3 Compétence personnelle



Ce que je suis !



Compétence personnelle signifie :

- Evaluer et reconnaître ses forces et faiblesses
- Se fixer des objectifs de travail et de comportement
- Intégrer les succès et les échecs
- Assumer ses responsabilités et agir en conséquence
- Faire preuve de flexibilité face aux changements

■ Evaluer l'ampleur de la tâche

- Reconnaître ma mission. Savoir ce dont je suis capable
- M'interroger sur ma capacité à assumer un développement de la situation
- M'interroger sur les conséquences de mes décisions

■ Maîtriser ses émotions

- Garder son sang-froid
- Ne pas laisser les événements prendre le dessus
- Savoir compter sur les autres
- Accepter la situation et aller de l'avant
- Rester rationnel

■ Etre en forme et performant

- Garder une bonne forme physique et mentale
- S'entraîner régulièrement
- Disposer de capacité de compréhension et de discernement

■ Assumer des risques acceptables

- Capacité à prendre une décision et à interrompre une action
- « Ni froussard ni casse-cou »

■ Connaître les limites

- Savoir ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas
- Connaître ses propres limites
- Connaître les capacités du personnel, celles des partenaires et en tirer les conséquences
- Gérer ses propres ressources de manière optimale
- Travailler efficacement signifie également se reposer

■ Etre organisé

- Etre atteignable et constamment prêt à l'intervention

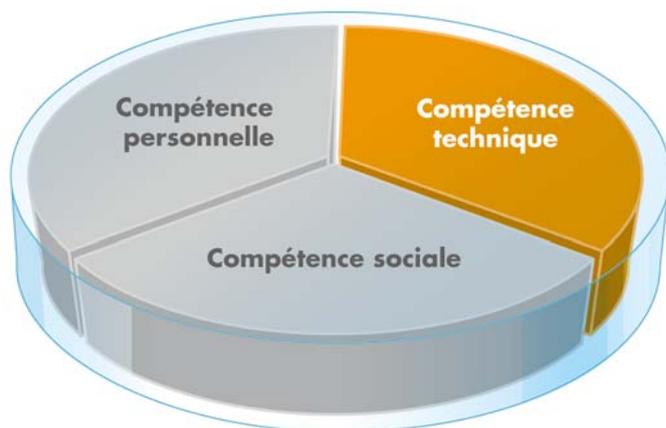
■ Etre discipliné

- Etre ponctuel, propre, bienséant, respectueux, compréhensible

■ Rester soi-même

- Etre naturel
- Ne pas jouer la comédie ni imiter les autres

1.4 Compétence technique



Ce que je sais et ce dont je suis capable !



Compétence technique signifie :

- Acquérir les connaissances techniques et les maintenir à niveau
- Reconnaître et établir les liens entre les faits
- Appliquer les connaissances acquises dans une discipline
- Utiliser ses connaissances à bon escient

■ **Connaissance de la conduite**

- Connaître et savoir appliquer le rythme de conduite
- Connaître les moyens de conduite et leur utilisation
- Connaître les structures, les règles, les compétences en découlant et les processus
- Connaître les organisations partenaires et les interfaces

■ **Connaissance de la mission**

- Connaître la mission permanente
- Connaître les bases légales et le mandat de prestations des sapeurs-pompiers
- Limiter les dégâts en tenant compte des différents intérêts

■ **Rester fidèle à la mission et s'orienter vers le succès**

- Avoir des objectifs clairs
- Faire tout ce qui est nécessaire et adéquat
- Agir efficacement en tenant compte des coûts

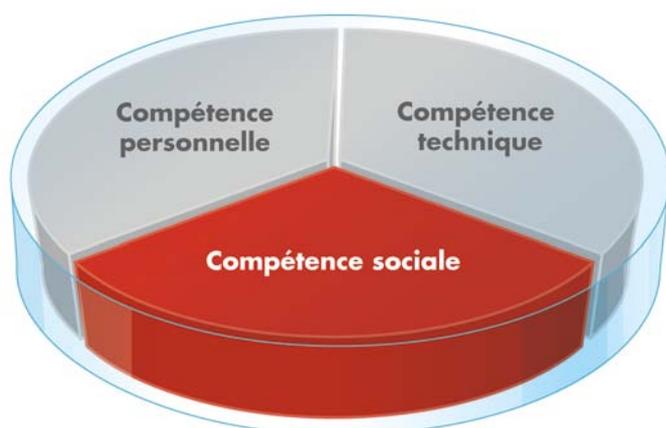
■ Application de standards

- Connaître les processus standardisés, les appliquer avec flexibilité en fonction de l'événement, de la situation

■ Faire preuve de bon sens

- Rester critique par rapport à ses actions (logique, sens, coûts, résultat)
- Savoir prendre de l'altitude afin de se libérer pour pouvoir analyser au mieux le contexte général (méta-niveau)

1.5 Compétence sociale



Ma relation avec les autres !



Compétence sociale signifie :

- Avoir une attitude de base positive envers les autres
- Savoir s'intégrer dans un groupe et assumer la coresponsabilité
- Faire preuve de tolérance et d'empathie, accepter la critique
- Savoir gérer les conflits de manière adéquate

■ Endosser la responsabilité de la conduite

- Commander, contrôler, corriger et tirer les conséquences
- Prendre la direction quand cela est nécessaire
- Assumer son rôle de chef

■ Faire preuve de fair-play et de loyauté

- Etre correct envers les intéressés et les forces d'intervention
- Etre fidèle à la mission permanente mais également loyal envers les supérieurs et les autorités
- Etre loyal envers les organisations partenaires et les conseillers externes

■ S'exprimer en allant droit au but

- Donner des ordres et des instructions clairs, compréhensibles et logiques
- S'exprimer en commençant par « Je... »
- Etre capable de prendre aussi des mesures impopulaires
- Etre capable de transmettre des messages désagréables sans blesser le destinataire

■ Impliquer toutes les forces d'intervention

- Traiter les organisations partenaires comme ses propres forces d'intervention

■ Utiliser un langage approprié et intelligible

- Parler à voix haute, claire et distincte
- S'assurer d'avoir été compris
- La compréhension du message par le « récepteur » est de la responsabilité de l'« émetteur »

■ Capacité critique

- Savoir se remettre en cause
- Etre capable de faire la critique et de l'accepter sans chercher d'excuses
- Utiliser les erreurs comme source d'amélioration

■ Respecter autrui

- Donner à chacun la possibilité de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à la maîtrise de l'événement et à la réalisation des objectifs
- Accepter que chacun réagisse différemment sous l'effet de la pression
- Etre capable de comprendre d'autres points de vue
- Savoir tenir compte des attentes de nos « clients »; savoir se mettre à la place d'autrui
- Etre à l'écoute des autres

■ Ne tirer aucun avantage de la fonction, du grade ou de l'âge

- Seul je ne suis rien, ensemble nous sommes forts !

■ Vision positive

- J'aime les êtres humains
- J'aime ma mission
- J'aime aider



Conseils méthodologiques :

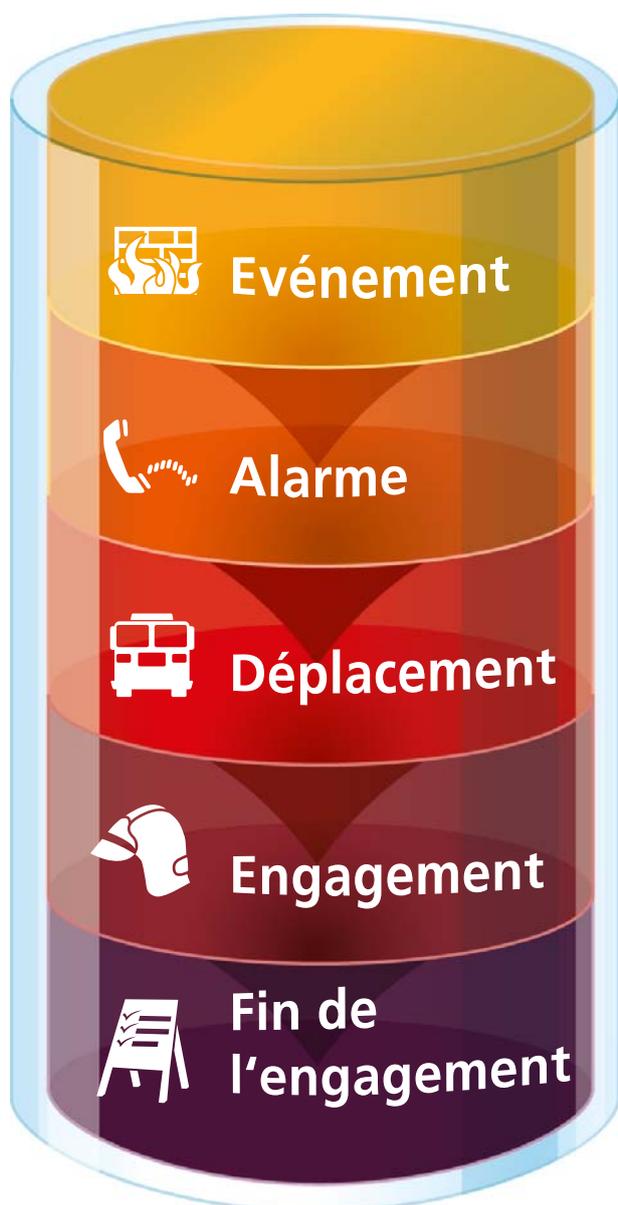
- Technique de modération / Travail de groupe / Dialogue
- Question : quelles compétences et capacités devrait avoir un bon chef d'intervention ?
- L'énumération des points 1.1 – 1.5 n'est pas exhaustive !

1. Généralités



2. Phases de l'engagement

2.1 Chronologie de l'intervention



Événement

Un événement est un fait peu commun, voire exceptionnel, qui survient à un moment donné. Il se caractérise par une transition, voire une rupture dans le cours des choses, en raison de son caractère généralement soudain.

Dans le cadre des sapeurs-pompiers, l'événement va induire une demande d'aide à la centrale d'alarme ou d'engagement.

Alarme

L'alarme se subdivise en réception et traitement de la demande d'aide, mise sur pied des moyens ainsi qu'échange d'informations entre la centrale d'alarme ou d'engagement et les forces d'intervention.

Déplacement

Le déplacement est adapté au degré d'urgence prédéfini. Il comprend le déplacement des moyens, leur ordre d'arrivée ainsi que la mise en place sur la place sinistrée.

Engagement

Par engagement, on comprend l'exécution de la mission permanente (sécuriser/sauver/tenir/protéger/maîtriser) afin de maîtriser l'événement avec succès.

Fin de l'engagement

L'engagement n'est terminé que lorsque la vie et l'intégrité corporelle sont préservées, qu'aucun dégât subséquent n'est prévisible, que l'état de préparation à l'engagement a été rétabli et que l'évaluation du taux de réussite de l'intervention a été effectuée.



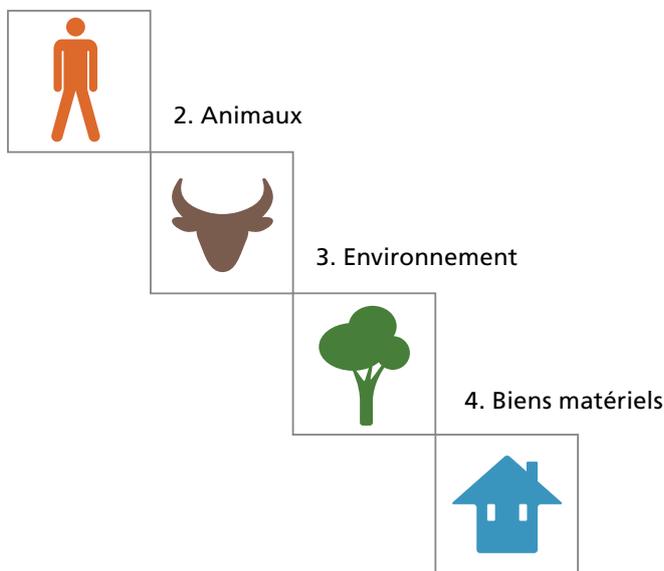
2.2 Evénement

Un événement est un fait peu commun, voire exceptionnel, qui survient à un moment donné. Il se caractérise par une transition, voire une rupture dans le cours des choses, en raison de son caractère généralement soudain. Dans le cadre des sapeurs-pompiers, l'événement va induire une demande d'aide à la centrale d'alarme ou d'engagement.

■ Priorités:

Nous fixons les priorités pour prévenir les dommages dans l'ordre suivant:

1. Personnes

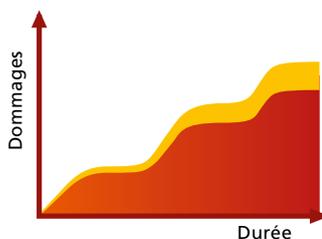


■ Développement de la situation:

Le développement d'un événement peut être apprécié sur la base des changements potentiels dans l'espace et sur la durée.



Dimension spatiale



Dimension temporelle

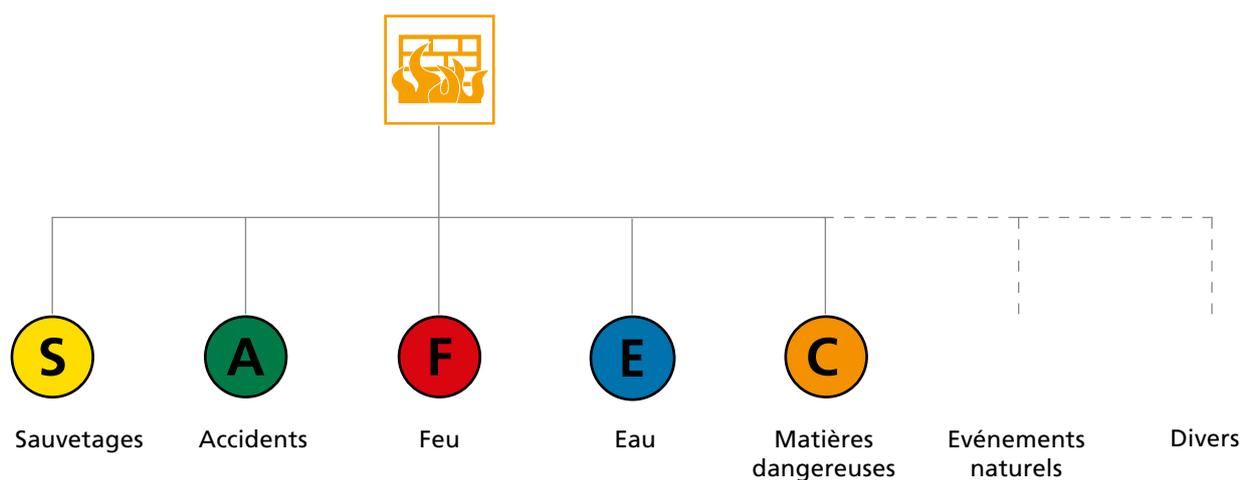
2. Phases de l'engagement



- **Catastrophe**¹⁾
Événement (sinistre naturel ou technique ou accident grave) qui provoque des dommages ou des pannes tels que les moyens en matériel ou en personnel de la communauté affectée s'avèrent insuffisants.
- **Événement majeur**¹⁾
Événement dommageable dont la maîtrise requiert l'intervention de plusieurs organisations partenaires et une aide extérieure, mais qui reste gérable.
- **Événement de tous les jours**¹⁾
Événement dommageable que les moyens de première intervention locaux ou régionaux peuvent maîtriser sans aide extérieure.

¹⁾ Définitions provenant du Plan directeur de la protection de la population.

Les événements sont répartis en différentes catégories :



2. Phases de l'engagement



Les catégories d'événements sont subdivisées en différents critères. Chaque critère amène un niveau de précision supplémentaire permettant de définir les ressources nécessaires à l'intervention. Quelques exemples :

De quoi s'agit-il?	Où?	Quoi?	Symboles/ Couleurs de marquage
Sauvetages	Habitation Moyens de transport etc.	Personnes Animaux	
Accidents	Route Rail Tunnel Air etc.	Voiture de tourisme Poids lourd Wagon marchandise Avion etc.	
Feu	Habitation Industrie A l'extérieur etc.	Cuisine Atelier Véhicule Forêt etc.	
Eau	Habitation A l'extérieur etc.	Cave Chambre Rupture de conduite etc.	
Matières dangereuses Radioactif (A) Biologique (B) Chimique (C)	Industrie A l'extérieur Eaux Route etc.	Matière solide Matière liquide Matière gazeuse	
Événements naturels	Habitation A l'extérieur	Tremblement de terre Grêle Avalanche Lave torrentielle Tempête	Mot clé
Divers	Partout	Tout ce qui ne peut être classé dans les autres catégories	Mot clé



Conseils méthodologiques :

- Technique de modération
- Question : où un événement peut-il survenir et qui peut être concerné ?

2. Phases de l'engagement



2.3 Alarme



2. Phases de l'engagement



Il existe différents types de centrales d'alarme ou d'engagement. L'alarme se subdivise en phases distinctes :

- Réception d'une demande d'aide
- Traitement de la demande d'aide
- Mise sur pied des moyens
- Echange d'informations

2.3.1 La réception d'une demande d'aide (réception de l'alarme)

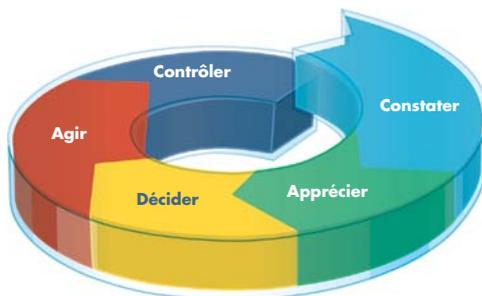
L'opérateur de la centrale d'alarme ou d'engagement reçoit la demande d'aide par différents moyens.

- Téléphone
- Installation de détection incendie
- Radio
- Internet
- etc.

L'opérateur de centrale est le chef d'intervention des premières minutes !

2.3.2 Le traitement de la demande d'aide (traitement de l'alarme)

L'opérateur de la centrale traite la demande d'aide selon les directives en vigueur (schéma d'interrogation) et conformément au rythme de conduite.



Pour pouvoir effectuer une mise sur pied correcte, les informations importantes suivantes lui sont nécessaires :

- De quoi s'agit-il ?
- Où cela se passe-t-il ?

ainsi que :

- Comment ?
- Combien ?
- Autres précisions ?

Sur la base des renseignements récoltés, l'opérateur de la centrale applique le rythme de conduite et met sur pied les moyens et partenaires nécessaires selon le dispositif d'alarme.



2.3.3 La mise sur pied des moyens (transmission de l'alarme)

L'opérateur de centrale transmet les informations nécessaires de manière structurée aux forces d'intervention.

Différents moyens de communication sont à disposition à cet effet :

- Téléphone
- Radio
- Pager
- Fax, SMS, MMS
- etc.

2.3.4 L'échange d'informations

L'échange d'informations entre l'opérateur de centrale et les forces d'intervention permet la mise à niveau des informations.

L'opérateur de la centrale et les forces d'intervention ont le devoir d'échanger les informations importantes.

Les quittances suivantes sont importantes :

- **Confirmation de la mise sur pied**
- **Confirmation de l'arrivée sur le lieu d'intervention**
- **Confirmation de la fin de l'engagement**



Conseils méthodologiques :

- Echange des rôles/Jeu de rôles (opérateur de la centrale/Chef d'intervention)
- Appliquer le schéma d'interrogation et le dispositif d'alarme
- Utiliser des moyens de communication (radio, téléphone, pager)

2. Phases de l'engagement



2.4 Déplacement

Préparer l'engagement durant le déplacement, selon :

- Degré d'urgence
- Trajet
- Ordre d'arrivée

Profiter du déplacement pour anticiper sur la conduite de l'événement !



Observations



Informations



Durée



Contraintes



Documents



2.4.1 Degré d'urgence

- Informations et préparation de l'engagement
- Que dois-je prendre? Qu'est-ce qui a été mis sur pied (personnel/matériel)?
- Préparation mentale de l'engagement
 - L'événement s'est déjà produit, le temps s'écoule
 - Qu'est-ce qui m'attend?
- Le facteur temps est-il déterminant pour cet engagement?
 - Oui = course urgente
 - Non = course normale
 - Pas clair = course urgente
- Avoir le courage d'agir (demande de mise sur pied de moyens complémentaires)

2.4.2 Trajet

- Contraintes
 - Météo (neige, verglas, pluie)
 - Surcharge de trafic (chantier, bouchon)
 - Accessibilité (rétrécissement, limitation de poids et place à disposition)
 - Dangers potentiels (chute de matériaux, inondation, tempête, avalanche)
 - etc.
- Informations complémentaires
 - Organisations partenaires engagées
 - Prendre contact
 - Clarifier la conduite
- Planification d'intervention
 - Utiliser les documents disponibles

2.4.3 Ordre d'arrivée

- Respecter une certaine distance, occuper les places d'attente, assurer les liaisons
- Définir l'ordre d'arrivée et la mise en place sur la place sinistrée



Conseils méthodologiques :

- Exercer en commençant avec un message d'alarme (moyens de communication, véhicules, etc.)
- Tenir compte des bases légales

2. Phases de l'engagement



2.5 Engagement

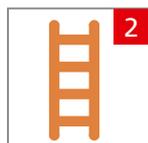
Prendre toutes les mesures afin de maîtriser l'événement avec succès.

Mission permanente :



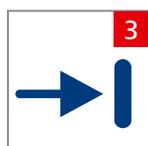
Sécuriser

- La sécurité personnelle prime
- Sécuriser les personnes et les animaux



Sauver

- Les personnes et les animaux doivent être sortis des zones de danger avec tous les moyens disponibles



Tenir

- Eviter l'escalade
- Circonscrire l'événement et stabiliser la situation



Protéger

- Préserver des dommages les parties intactes
- Prévenir les dégâts subséquents



Maîtriser

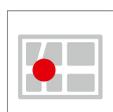
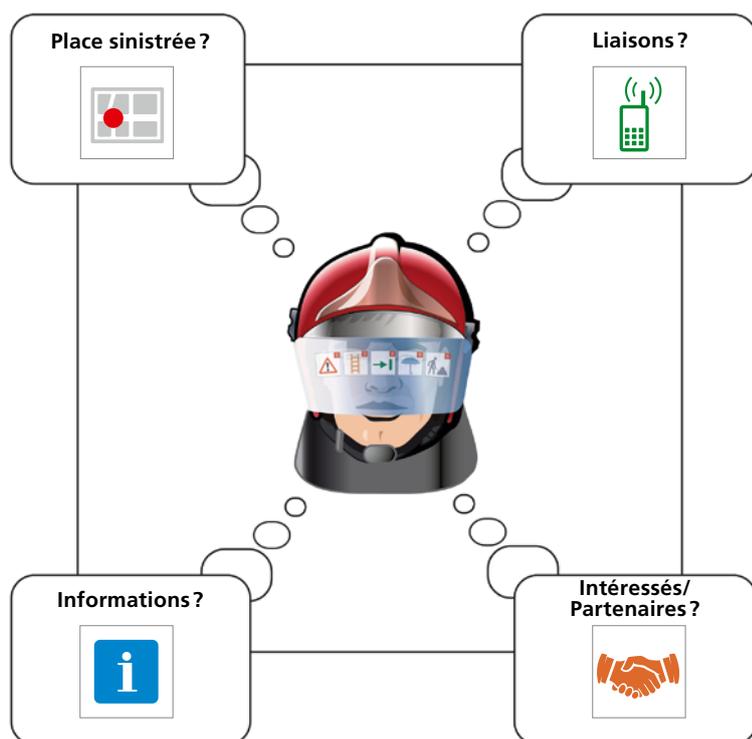
- Venir à bout de l'événement avec les moyens disponibles



2. Phases de l'engagement



2.5.1 Eléments essentiels de la conduite d'intervention



Place sinistrée

- Emplacement du chef d'intervention
- Emplacement parc matériel/véhicules
- Place de rassemblement
- Voies d'accès/barrages



Informations

- Recherche et transmission d'informations (p.ex. intéressés, partenaires, autorités, population, médias, etc.)
- Compétences
- Contenu (qu'ai-je le droit de dire ou non?)



Liaisons

- Avec nos forces d'intervention
- Avec la direction d'intervention
- Avec les partenaires
- Avec la centrale d'alarme ou d'engagement



Intéressés / Partenaires

- Besoins
- Possibilités
- Compétences
- Attentes du « client »



Conseil méthodologique:

- Qu'est-ce qui serait important pour moi en tant qu'intéressé ou partenaire ?

2. Phases de l'engagement



2.6 Fin de l'engagement

Relève/Prise de congé

Prise de congé et transmission des responsabilités à la personne ou à l'organe compétent, aussitôt que les vies et l'intégrité corporelle sont préservées et qu'aucun dégât subséquent n'est prévisible.

Rétablissement de l'état de préparation à l'engagement

- Matériel
- Personnel (physique/psychique)

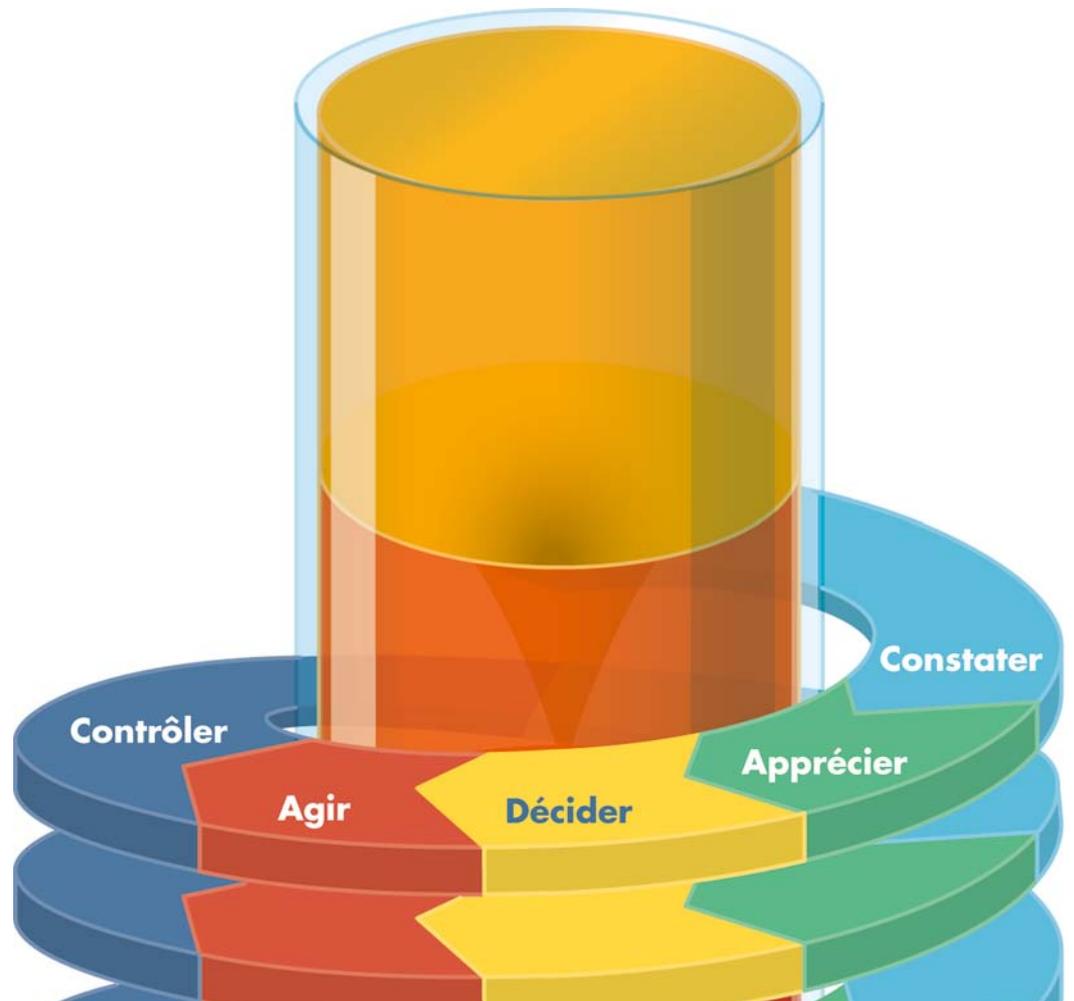
Evaluation du taux de réussite

- A la fin de l'intervention, effectuer une analyse par une discussion de l'engagement
 - Condition requise: volonté de s'améliorer en tirant un bilan objectif
- Comparaison entre la situation attendue et le résultat obtenu
 - Qu'y a-t-il eu de positif?
 - Qu'y a-t-il eu de négatif?
 - Enseignements et conséquences pour le futur



Tirer parti de toute situation!

2. Phases de l'engagement

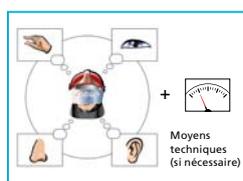
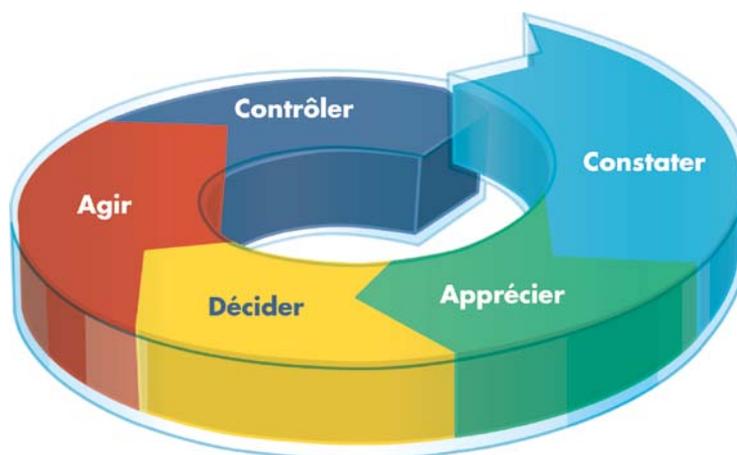


3. Rythme de conduite

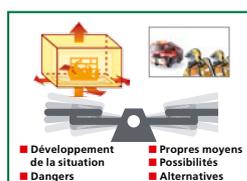
3. Rythme de conduite

3.1 Déroutement de la conduite

Le chef d'intervention s'en tient aux phases suivantes du déroulement de la conduite.



■ De quoi s'agit-il?



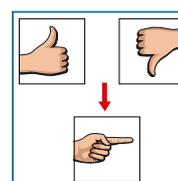
■ Faire l'appréciation



■ Prendre la décision



■ Donnée d'ordres



■ Effets des mesures

Toutes les mesures sont préparées, appliquées et leurs effets sont contrôlés.

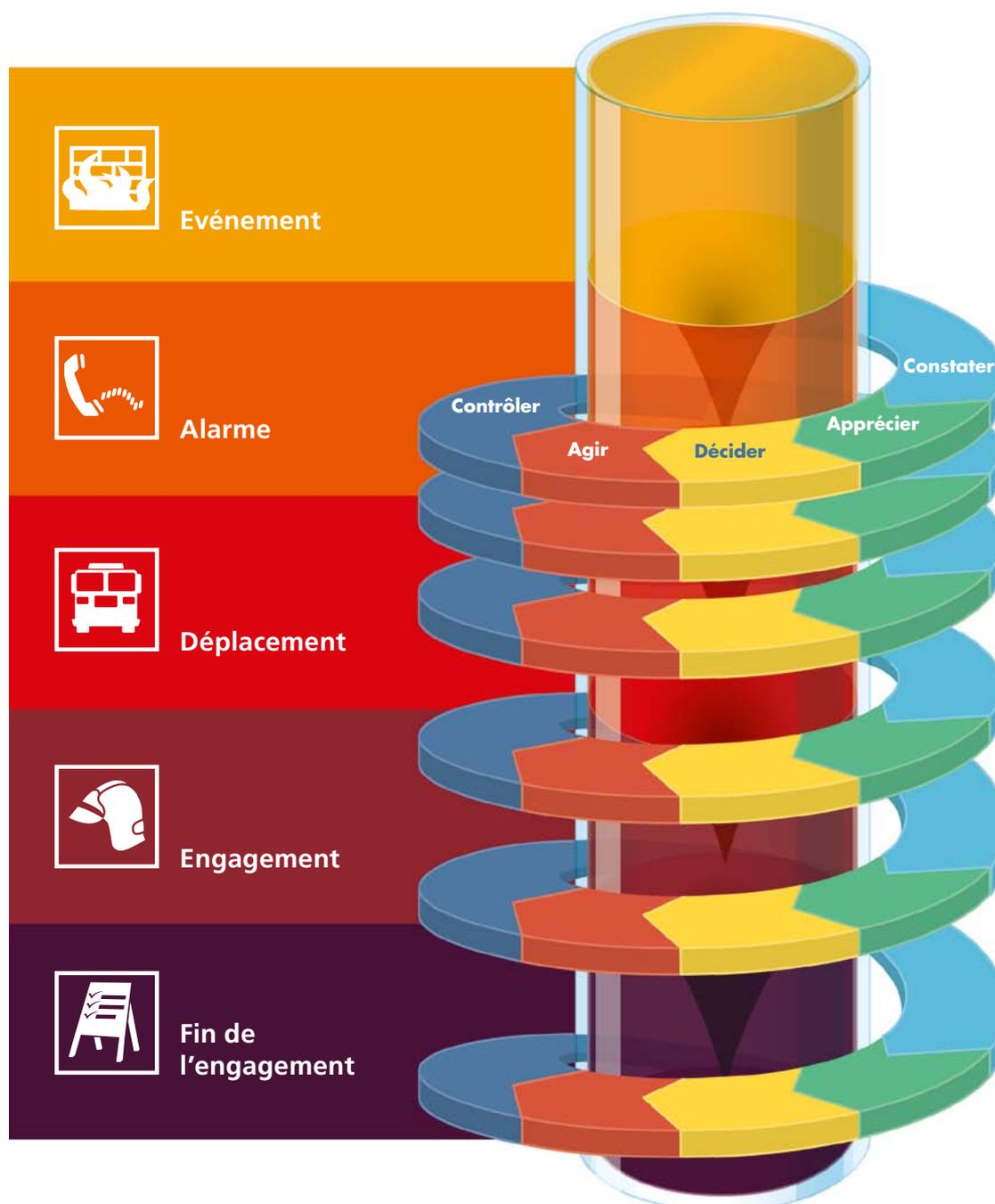
3. Rythme de conduite

3.2 Spirale de la conduite

Le rythme de conduite constitue un déroulement récurrent visant à atteindre l'objectif durant les différentes phases de l'engagement. Toutes les forces d'intervention appliquent le rythme de conduite.

■ Phases de l'engagement

■ Rythme de conduite



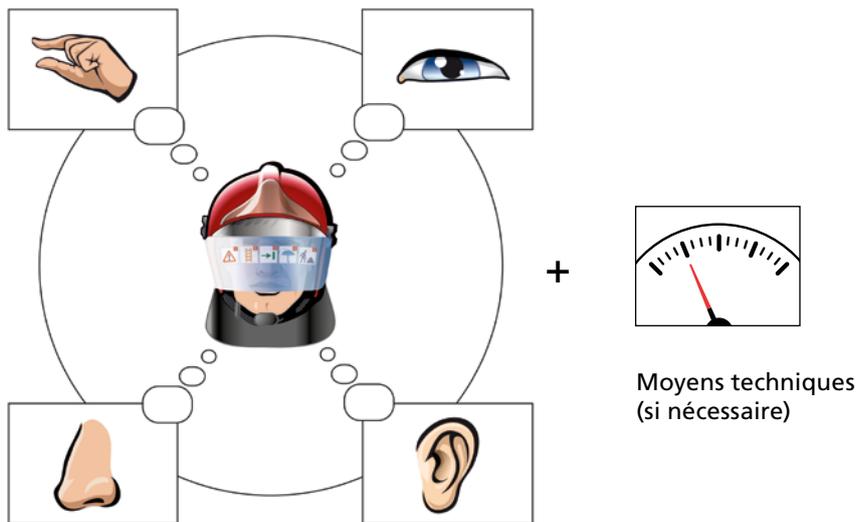
3. Rythme de conduite



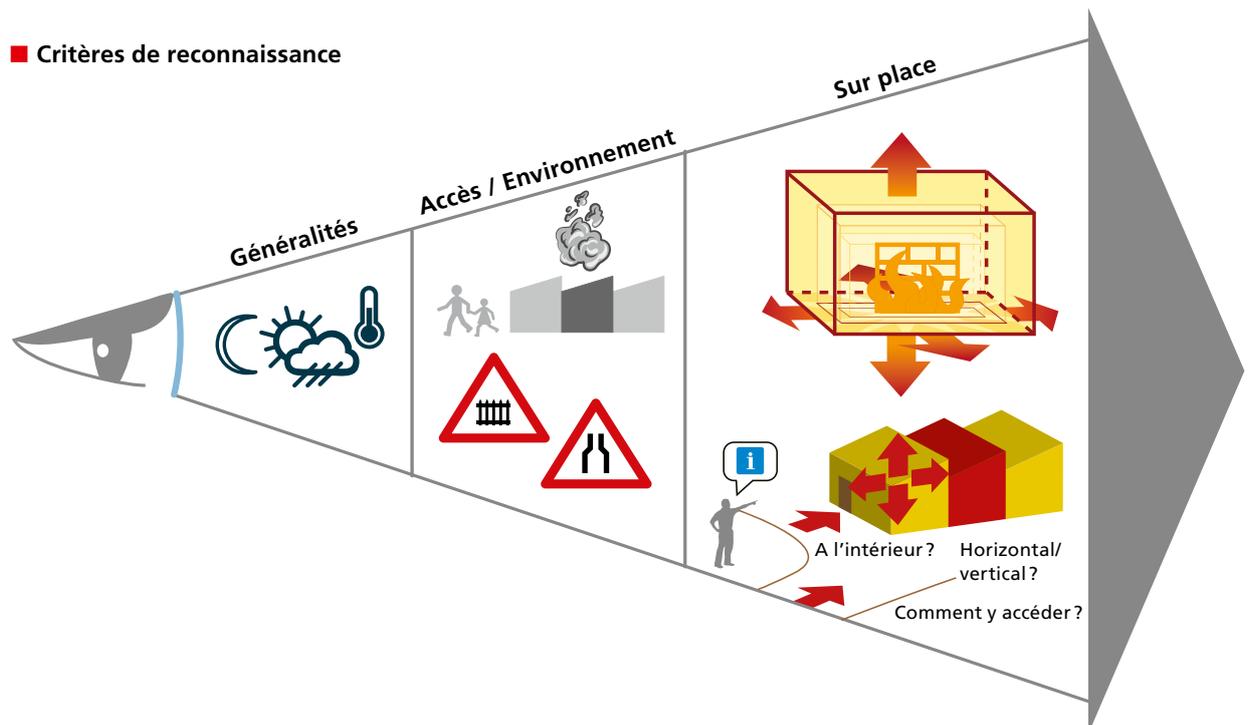
3.3 Constater

De quoi s'agit-il ?

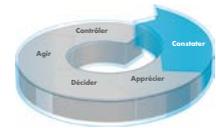
■ Moyens de reconnaissance



■ Critères de reconnaissance



3. Rythme de conduite



Le constat s'effectue avec la vision de la mission permanente !

■ **Optique de la reconnaissance**



Constatations concernant :



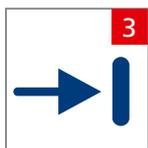
1 Sécuriser

- Dangers pour les forces d'intervention et autres
- Tout ce qui me/nous met en danger
 - Santé (physique, psychique,...)
 - Effondrement, électricité, explosion, matières dangereuses, etc.
 - Sécuriser les personnes, les animaux, l'environnement et les biens matériels



2 Sauver

- Personnes et animaux en situation d'urgence
 - Où ?
 - Combien ?



3 Tenir

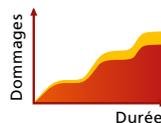
- Événement
 - Ampleur ?
 - Quoi ?
 - Où ?
 - Comment ?

■ **Tendance**



4 Protéger

- Développement de la situation



Dimension spatiale et temporelle



5 Maîtriser

- Mes moyens en personnel et matériel
- Accès/Place à disposition

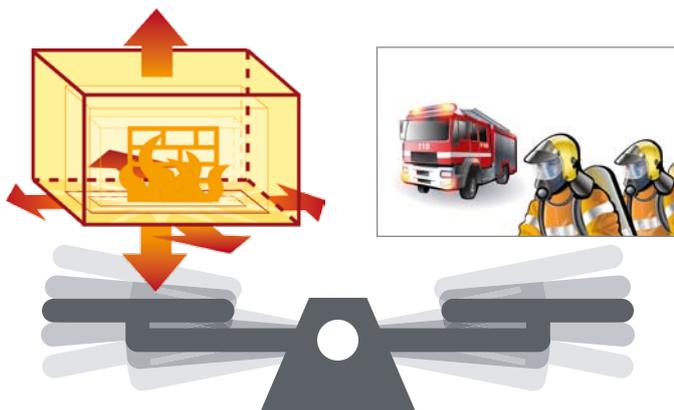
3. Rythme de conduite



3.4 Appréhender

Faire l'analyse des constatations

- Anticiper
 - Que se passera-t-il dans 5 à 10 minutes ?
 - Subjectif
- Positions clés/Zones sensibles
- Structure/Contenu
- Caractéristiques
- Moyens/Possibilités



Conclusions

- Est-ce à moi de le faire ?
- Est-ce que je dois le faire maintenant ?
- Est-ce que je dois le faire ici ?

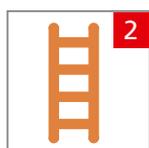
- Développement de la situation
- Dangers
- Propres moyens
- Possibilités
- Alternatives

Quelles sont les conséquences des mesures que j'ai prévues ?

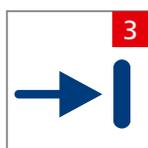
- Fixer les priorités en fonction de la mission permanente :



Sécuriser



Sauver



Tenir



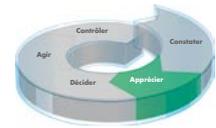
Protéger



Maîtriser

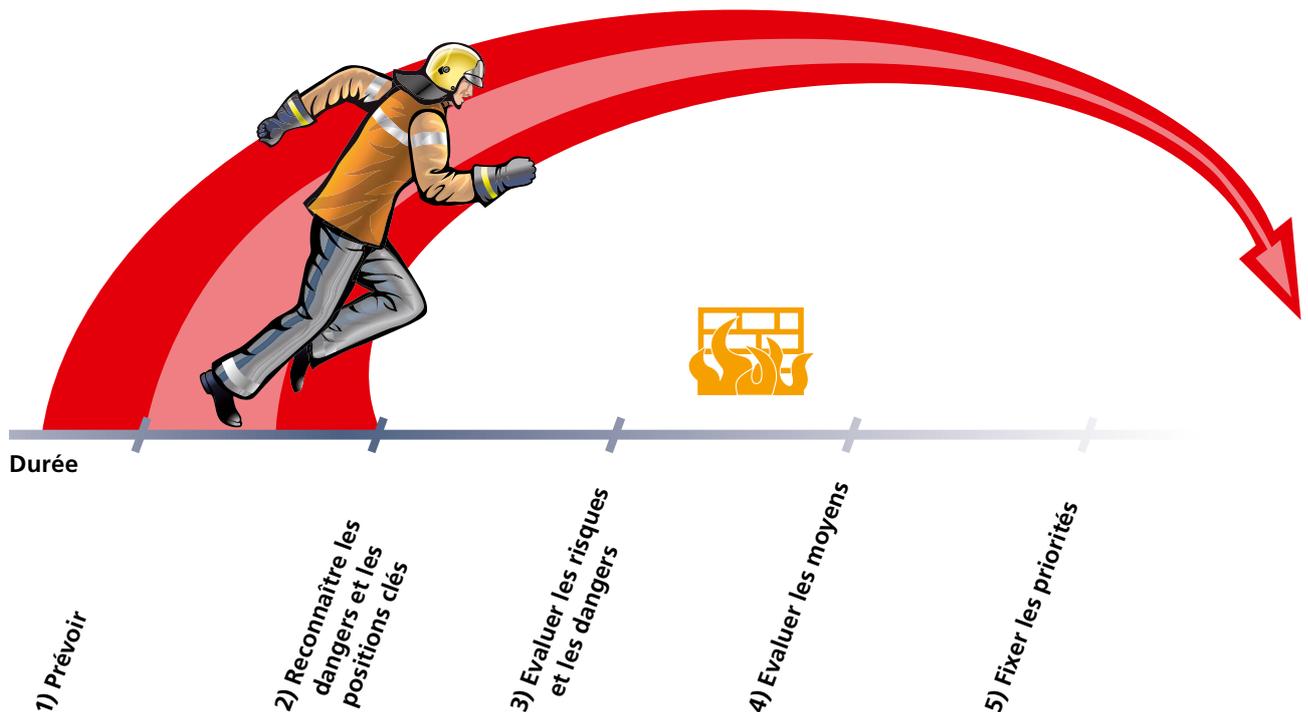
- Jusqu'où va ma mission ?
 - Est-ce de mon ressort ?
 - Suis-je techniquement compétent ?

3. Rythme de conduite



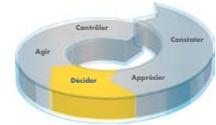
■ Etapes d'appréciation

L'objectif consiste à anticiper l'événement !



■ Questions en fonction de l'objectif

Que se passe-t-il si je ne fais rien ?	Y a-t-il dangers pour les personnes/ animaux ?	Quelle est la probabilité que cela se produise ?	A-t-on besoin de moyens complémentaires ?	Quel est le déroulement de l'intervention ?
	Y a-t-il des possibilités de développement ?	A quelle ampleur des dégâts doit-on s'attendre ?		

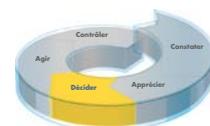


3.5 Décider

- Conclusion tirées de l'appréciation
 - Choix de la variante présentant le moins de désavantages
 - Structure des actions futures
- Définir le déroulement de l'intervention
 - Quoi: que dois-je faire? (ex.: sécuriser/sauver/tenir/protéger/etc.)
 - Où: où dois-je le faire? (ex.: chambre au 1^{er} étage/dans la cave à droite/derrière le bâtiment/etc.)
 - Avec quoi: avec quoi puis-je le faire? (ex.: avec un panneau et des cônes de signalisation/avec une lance à jet creux/avec une échelle à coulisse/etc.)



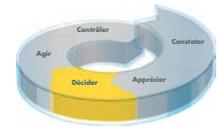
3. Rythme de conduite



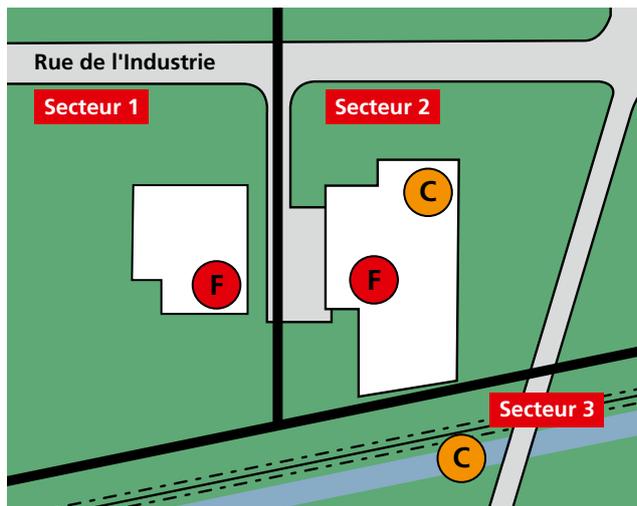
3.5.1 De la conduite directive au management de la conduite



Le travail, la conduite et les responsabilités peuvent être partagés; mais pas la responsabilité globale!



3.5.2 Exemples de répartition des responsabilités



Secteurs

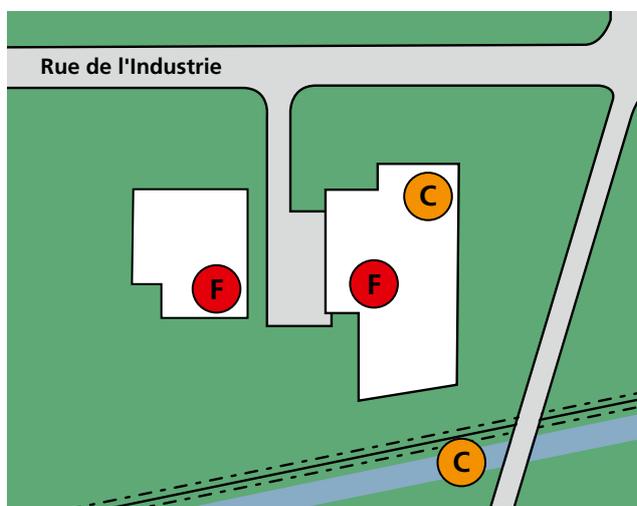
Les secteurs doivent être clairement définis par le chef d'intervention. La délimitation des secteurs est effectuée, en règle générale, sur la base de considérations géographiques ou tactiques.

- Possibilités de secteurs géographiques :
 - Bâtiments
 - Route
 - Ligne ferroviaire
 - Rivière
 - etc.
- Possibilités de secteurs tactiques :
 - Transport d'eau
 - Défense chimique
 - etc.

L'officier de secteur reçoit, en règle générale, une mission globale. Il agit de manière autonome avec ses propres moyens et ceux qui lui sont attribués conformément à l'intention de la direction d'intervention.

D'autres moyens peuvent être demandés à la direction d'intervention par l'officier de secteur.

Principe : les officiers, sont engagés sur la place sinistrée là où le chef d'intervention / chef de secteur aimerait se trouver (positions clés). La direction d'intervention constitue des secteurs lorsque cela est nécessaire en raison de l'ampleur ou de la complexité de l'événement.



Domaines de compétence

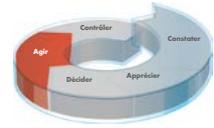
Les domaines de compétences sont attribués, en règle générale, en relation avec la mission et peuvent aussi être assumés par nos partenaires.

- Domaines de compétence possible :
 - Sanitaire
 - Soutien
 - Environnement
 - Information
 - Logistique
 - etc.

Le responsable du domaine de compétences planifie et coordonne les moyens ou en demande d'autres en cas de besoin.

Le chef d'intervention assume dans tous les cas la responsabilité globale !

3. Rythme de conduite



3.6 Agir

Agir signifie :

- Ordonner avec un minimum de mots
- Contrôler si la mission a été comprise
- Répartir les responsabilités :
 - Secteurs
 - Domaines de compétences (fonctions)

3.6.1 L'ordre

L'ordre est :

- Sans équivoque
- En rapport avec la mission
- Réalisable
- Court

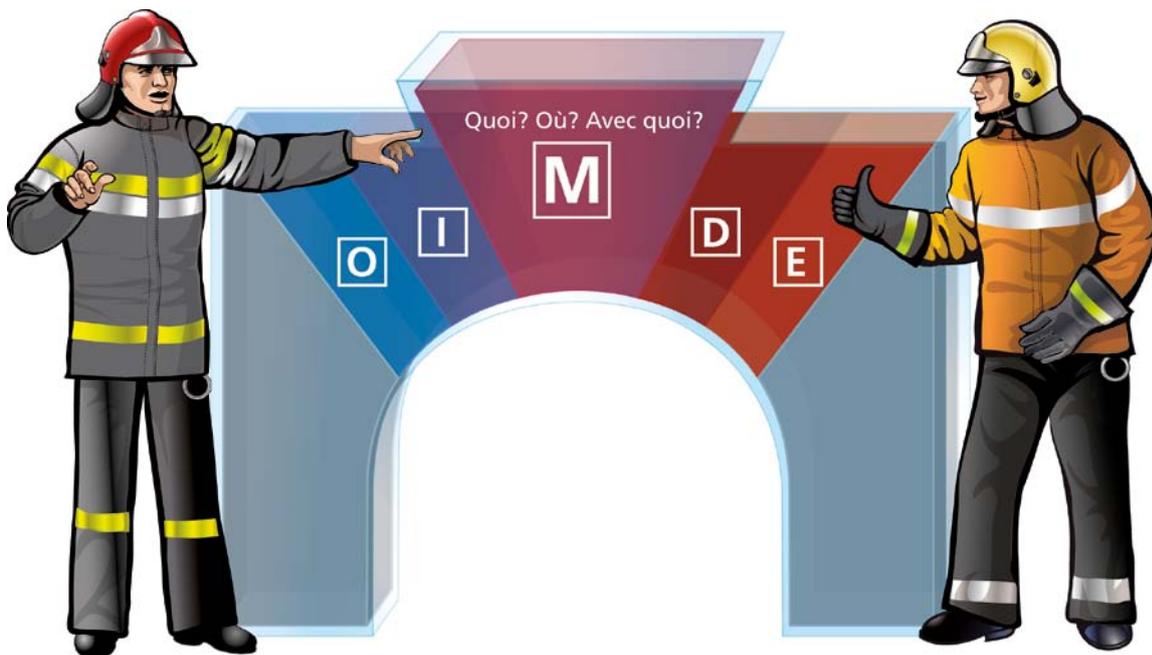
Pour tout ce qui n'est pas ordonné, il y a liberté d'action dans le sens du chef d'intervention.

3. Rythme de conduite



3.6.2 La donnée d'ordres

**Commander en fonction de la mission
(éviter le superflu)!**



O	I	M	D	E
Orientation	Intention	Mission	Dispositions particulières	Emplacement
<ul style="list-style-type: none">■ Situation des dégâts■ Mesures déjà prises ou ordonnées		<ul style="list-style-type: none">■ Quoi?■ Où?■ Avec quoi?		

Il ne peut y avoir de malentendu si la chronologie est respectée.

Les ordres d'engagement sont en règle générale individuels. Des ordres simultanés à tous les cadres sont donnés lors du repli ou lors d'interventions pouvant être planifiées.



Conseil méthodologique:

- Ordonner selon Quoi?, Où?, Avec quoi? en se référant au chapitre 3.5 Décider

3. Rythme de conduite



- O** **Orientation**
L'orientation est formulée uniquement lorsqu'elle est nécessaire à la réalisation de la mission. Une orientation est en relation avec la mission et elle est brève. Il est indiqué de traiter les points suivants dans l'orientation :
 - Evénement
 - Sauvetages
 - Ampleur
 - Mesures ordonnées

- I** **Intention**
L'intention est formulée uniquement lorsqu'elle est nécessaire à la réalisation de la mission. Le chef d'intervention donne connaissance de son intention (objectif de l'intervention) aux forces d'intervention en fonction de sa décision et en relation avec la mission.

- M** **Mission**
Avec la mission aux forces d'intervention, le chef d'intervention formule ses attentes en relation avec son intention. Chaque destinataire de l'ordre ne peut recevoir qu'une mission à la fois. Les malentendus peuvent ainsi être évités.
Le destinataire de l'ordre répète sa mission. Aussitôt que la mission est effectuée, il en donne quittance au chef d'intervention. Le chef d'intervention peut ordonner les moyens à engager.

- D** **Dispositions particulières**
Le chef d'intervention
 - rend ses forces d'intervention attentives aux dangers particuliers (effondrement, électricité, explosion, matières dangereuses, etc.);
 - ordonne les liaisons et donne connaissance des autres dispositions et/ou règles particulières.

- E** **Emplacement**
Le chef d'intervention annonce son emplacement, le marque et s'y tient. Si le chef d'intervention quitte son emplacement, il doit désigner un remplaçant. L'emplacement n'est communiqué que si cela ne va pas de soi.

Il serait indiqué de consigner les missions et les quittances dans un journal d'intervention.



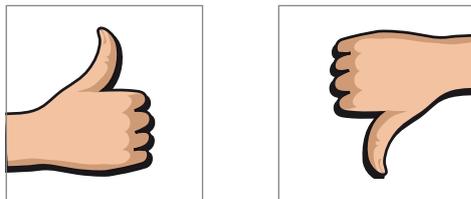
Conseil méthodologique:

- Utiliser des moyens auxiliaires pour la visualisation de la donnée d'ordre

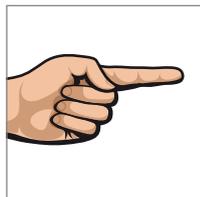


3.7 Contrôler

- Comparaison entre la situation attendue et le résultat obtenu
- Effets des mesures



- Conséquences



- Instruments de contrôles possibles
 - Quittances
 - Journal d'intervention
 - Croquis de situation
 - Check-lists
 - Observations de la direction d'intervention

Le contrôle sert à la vérification de l'exécution et peut induire de nouvelles décisions.

- Contrôle et conduite
 - Le déroulement de l'intervention peut être reconstitué à l'aide du journal d'intervention (Quand ?, Quoi ?, Où ?, Qui ?, etc.)

